



Forum régional Aéroport de Liège

PV

09/03/2026 DE 14H À 16H30

CONVENOR	Raphael Van De Sande (Customspliance) Isabelle Kelder (D&A)	
NOTULIST	Maud Martino (D&A)	
PRÉSENTS	Customspliance NV Cargo Cargo TEC Envision BAS Swissport Cacesa E&Y KLN STCL Kasae Becargo Yun Express Ewtp Skyline LCA Shaoke HSH Edt Athina Logistics Eu Fly YCC Flying Top Global LLI Alineas CYLogistics Via Europe afsca ECDC TLS express KPMG Customspliance Customspliance e-origin Awex EV Cargo Challenge Customs Easy	Asmaa Moktari Sofiane Benmouma Justine Boucher Jessy Detienne Gregory Germain Khadija Addal Arnaud Wieczorek Louis Absil Jordan Dispas Jiang Sha Jean Yves Umukunziwase Malik Oulad-Sbae Tania Yildiz Dandi Wang Nebosja Bakrac Yannick Lahaye Sarah Petterle Denis Deneire Ahmed Abdelkrimi Amélie HE Xiaomei Renato Klacar Antonio Sutera Hao-Cheng William Xu Bellomo Victoria LIU Na Pascal Degueldre Yusuf Erginbas Sara Kabouch Cindy Maasen Ashley Detheux Patrick Hollenfeltz Antoine Dercq Yves Melin Raphael Van De Sande Calogero Sferazza Prescillia Tang Sabrina Jamers Laetitia Di Cienzo Mauro Giffoni

	Flex Flow SF Cargo YDH Nicolas Wengler-Mathieu (D&A) Alexandra Rompen (D&A) Amélie Gathy (D&A) Ayten Demir (D&A) Jamil Soltani (D&A) Xavier Maréchal (D&A) Nathalie Lekeux (D&A) Vincent Dusart (D&A) Nicolas Laurent (D&A) Maud Martino (D&A) Isabelle Kelder (D&A)	Ayiguli Adejiang Yan Cui Li Yun
EXCUSÉS		

Mot d'introduction : Raphael Van De Sande et Isabelle Kelder accueillent les participants à ce premier forum régional de l'année 2026.

Le **Forum régional Aéroport** se tient afin d'informer les opérateurs et parties prenantes des évolutions réglementaires et opérationnelles en matière douanière, de faire le point sur les travaux en cours au sein des groupes de travail régionaux, et d'échanger sur les contrôles et outils applicables à l'aéroport de Liège.

Ordre du jour

1. Fin des franchises sur les petits colis (≤ 150 €)
2. Suivi du groupe de travail « TSD & transferts »
3. Suivi du groupe de travail « Valeur »
4. Contrôles des dépôts temporaires
5. Divers : CDS / EU Trader Portal

1. Fin des franchises sur les petits colis (≤ 150 €)

- L'abolition de la franchise de droits de douane pour les envois d'une valeur intrinsèque ≤ 150 € est annoncée **à partir du 1er juillet 2026**, dans le cadre d'une **mesure transitoire** jusqu'à l'entrée en vigueur du Data Hub prévue en 2028.
- Introduction envisagée d'un **droit de douane forfaitaire de 3 € par article** (taxe A00), distinct d'un éventuel « handling fee », ce dernier restant à l'état de discussion au niveau européen.
- Présentation d'un **modèle B2B2C proposé par certaines marketplaces** :
 - Le modèle est exposé à titre explicatif.
 - Aucune validation n'est accordée à ce stade par l'Administration belge.
 - Des risques sont identifiés en matière de valeur en douane, de sociétés liées, de TVA et de sécurité juridique.
- L'Administration centrale précise que la question est **toujours à l'étude**, en coordination avec les services TVA et la Commission européenne, et qu'aucune décision définitive n'est encore prise.
- Sur le plan technique (IDMS H7 / H1) :
 - Le H7 reste réservé aux flux B2C (IOSS, special arrangements, autres régimes B2C).
 - Les flux B2B sont exclus du H7.
 - Les marchandises soumises à prohibitions et restrictions doivent être déclarées en H1.
 - La perception des droits et les modalités de paiement sont précisées, mais certaines options restent ouvertes.

2. Suivi du groupe de travail « TSD & transferts »

- **Objectifs rappelés** :
 - Évaluer la préparation des handlers à la TSD.
 - Identifier les difficultés opérationnelles et les faire remonter à l'Administration centrale.
 - Clarifier les responsabilités (discordances, transferts entre IST via autorisation ou T1).
 - Examiner l'opportunité d'une **PCS ((Air)Port Community System)**.
- **État d'avancement** :
 - Position favorable de l'Administration centrale à une PCS **uniforme pour l'ensemble des aéroports belges**.
 - Coordination nationale avec la participation d'Air Cargo Belgium.
 - Tests déjà réalisés (PN/TSD combinée, transferts, déconsolidations, write-off) avec résultats positifs.
 - Le projet **LGG Tracking** est identifié comme base possible d'un projet commun inter-aéroports.
- **Planning** :
 - Information de la communauté par LGG Connect.
 - Sensibilisation à la qualité des données FFM.
 - **Avant fin avril 2026** : tests end-to-end incluant handlers, compagnies aériennes et gestionnaires d'IST.

3. Suivi du groupe de travail « Valeur »

- **Objectifs** :
 - Accompagner les opérateurs dans l'obtention de **décisions valeur** (méthode déductive) et de **simplifications valeur**.
 - Sécuriser juridiquement les pratiques liées aux transferts de stock, à l'e-commerce et aux frais non connus au moment du dédouanement (ex. frais de référencement).
 - Produire des cas témoins communicables à la communauté.
- **Audits témoins** :
 - Démarrage avec plusieurs opérateurs (ex. Flex Flow, ECDC).

- Introduction imminente de demandes de décision valeur et de simplification valeur.
 - **Méthode de travail :**
 - Préparation par les opérateurs des justifications économiques, descriptions de flux, relations contractuelles et données chiffrées.
 - Recherche d'une **uniformité nationale** des exigences documentaires et des pratiques de contrôle au niveau de l'AGD&A.
 - **Échéances :**
 - Dépôt des demandes (décision valeur et simplification valeur).
 - Points de suivi en avril (audits) et juin 2026 (prochain Forum régional).
-

4. Contrôles des dépôts temporaires

- Renforcement de la surveillance douanière (art 134 CDU) et de la détection initiale (fonction STOP dès l'arrivée des marchandises, sur base de contrôles aléatoires ou d'une analyse de risques (ENS)).
 - Procédure de retenue douanière en cas de suspicion, avec information immédiate via une fiche d'inspection contradictoire, notifiée au handler et à la CRK, qui assure le rôle de point de contact unique pour le suivi du dossier.
 - Pour les contrôles volumineux, l'opérateur transmet une packing list complète. À défaut de réponse dans un délai de 10 jours, un rappel est adressé. Le Back office valide la packing list et fixe, le cas échéant, l'échantillonnage.
 - Après validation, la prise d'échantillons intervient dans un délai de 3 jours. En cas de report, l'opérateur est informé. Les expertises sont ensuite réalisées (20 jours pour les contrefaçons ; délai variable pour la sécurité des produits). Les dossiers relatifs aux stupéfiants sont exclus de ce dispositif.
- ⇒ Clarification des rôles entre surveillance, opérateurs, CRK et back-office.
- ⇒ Mise en place d'un cadre uniforme, avec délais, obligations documentaires et traçabilité renforcée (fiche d'inspection contradictoire, packing list structurée, échantillonnage, expertises)
-

5. Divers – CDS / EU Trader Portal

- Rappel de l'obligation d'encoder les autorisations douanières via le EU Trader Portal (CDS).
 - Insistance sur la mise à jour des autorisations SDE et autres autorisations encore non encodées.
 - Accompagnement proposé par l'Administration en cas de difficultés techniques.
-